



Dorénavant un seul correspondant CNCP pour la région Normandie en remplacement d'Isabelle HERGAULT (ex Basse-Normandie) et Patrick GRANDSIRE (ex Haute-Normandie) : Silvère METAIRIE, nommé par la préfète de la région Normandie Fabienne BUCCIO par courrier en date du 9 avril 2018.

Le correspondant régional a pour mission entre autres :

- ✓ Répondre aux usagers du RNCP (Répertoire nationale de la certification professionnelle) ;
- ✓ Informer, conseiller et accompagner les OF souhaitant inscrire une certification au RNCP ;
- ✓ Instruire et émettre un rapport d'analyse du dossier de demande d'inscription ;
- ✓ Solliciter l'avis du CREFOP via la commission spécialisée compétente ;
- ✓ Suivre la procédure dématérialisée d'enregistrement sur le portail de la CNCP ;
- ✓ Assurer la maintenance du répertoire et le suivi des enregistrements des certifications régionales.

Demandes à examiner ce jour : 5 dossiers présentés ci-dessous pour avis du CREFOP avant passage en commission spécialisée de la CNCP le 8 ou 22 juin prochain en vue d'une validation définitive de l'avis de la commission plénière CNCP du 6 juillet 2018 :

1 - Demandes de renouvellement d'inscription au RNCP :

Libellés	Organismes	Niveaux	Titulaires de la certification/an	Historiques	Dépôt dossier
Assistant(e) juridique	CCI Seine Mer Normandie	III	entre 12 et 16	Inscription JORF 21/04/2009=>3 ans	01/07/2016
				1 ^{re} renouvellement JORF 19/01/2012=>5 ans	
Déclarant en Douane	CCI & CAUX	III	entre 10 et 13	Inscription JORF 21/11/2009=>5 ans	29/11/2017
				1 ^{re} renouvellement JORF 21/11/2014=>3 ans	

2 - Premières demandes d'inscription au RNCP :

Libellés	Organismes	Niveaux	Titulaires de la certification/an	Dépôt dossier
Artisan sellier	Ecole supérieure du cheval et de l'équitation	IV	Entre 1 et 2	13/01/2017
Formateur(trice) concepteur(trice) accompagnateur(trice)	CCI Rouen Métropole, IFA Marcel Sauvage	II	Entre 4 et 9	28/07/2016
Installateur (trice) de réseaux de communication Très Haut Débit-FTTH	INITIA Formation	V	Entre 8 et 12	29/11/2017

Pour information, ci-dessous les dossiers en cours d'instruction ou d'accompagnement par le correspondant régional.

Dossier en phase d'instruction (à exposer à la prochaine CMS1 du CREFOP) :

1. Chargé(e) d'exploitation réseaux et télécoms (renouvellement)
2. DU Conseiller-ère en formation, université Le Havre Normandie (1^{ère} demande)

Dossiers actuellement en cours d'accompagnement :

1. DU Expert-e maritime et transport, université Le Havre Normandie ;
2. Groom équin, MFR Balleroy ;
3. Garde à cheval, IFA Trouville ;
4. Référent numérique en entreprise, EIN (Ecole de l'Informatique & du Numérique) de Normandie ;
5. Cavalier préparateur de jeunes chevaux, IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) ;
6. Peinture décorative, Lumina art décoration.

Rappel des 4 critères de la CNCP selon lesquels les demandes sont instruites :

1. **existence d'une cible professionnelle** (opportunité de la certification par rapport aux besoins de compétences dans le champ professionnel)
2. **l'insertion professionnelle** (taux de placements pour les 3 dernières promotions)
3. **la mise en place de la procédure VAE**
4. **la cohérence de l'ingénierie de la formation** (dispositif, modalités de certification, les compétences certifiées).

I / « Assistant(e) juridique » (2^{ème} renouvellement) :

Niveau III portée par la CCI Seine mer Normandie.

Inscrit au RNCP en première demande (2009) pour 3 ans, le premier renouvellement (2012) a prolongé pour 5 ans. Lors du précédent renouvellement, la commission spécialisée de la CNCP n'avait pas émis de recommandation.

CIBLE PROFESSIONNELLE :

- **Fiches ROME les plus proches** : K1902 (collaboration juridique) ; M1604 (assistantat de direction) ; M1605 (assistantat technique et administratif).
- **Cible professionnelle élaborée avec les entreprises au sein de** : cabinets d'avocats, études notariales, huissiers, mandataires judiciaires, tribunaux, agences immobilières, services juridiques des PME, des collectivités territoriales, des services associatifs
- **Personnel recherché** : c'est un collaborateur, exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Doit faire preuve de rigueur, d'autonomie, d'ouverture d'esprit, de prise d'initiative, de réserve, de confidentialité. Niveau III demandé correspond au type d'emploi et aux compétences évaluées pour l'obtention de la certification.
- **Répond à une logique de progression vers une qualification supérieure** en passant des concours (études d'huissiers par exemple) ou en accédant au poste de clerc d'huissier ou de notaire comme observé dans les enquêtes de suivi.

La cible professionnelle est correctement déterminée. La certification correspond à un métier et un emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Entre 12 et 16 certifiés par promotion ;
- Sondage de l'instructeur **corrobo** globalement ceux fournis par l'OF ;
- **Taux de placement** : 70% ont un emploi dans le secteur ciblé ;
- Les placements sont essentiellement observés dans des cabinets d'avocats, des collectivités territoriales, des agences immobilières et des centres hospitaliers ;
- **Type de contrat** : répartition équivalente entre CDD et CDI ;
- **Moyenne des salaires** : entre 19 000 et 20 000€ brut annuel.

L'insertion professionnelle est plutôt bonne au vu de la conjoncture économique.

VAE : le dispositif est en place, conforme et opérationnel. Trois candidats ont été certifiés par cette voie en session 2014. D'autres sont actuellement en cours.

INGENIERIE DE LA CERTIFICATION :

Le Référentiel d'activité professionnel et de certification est cohérent. Il est composé de 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 – **Organiser l'activité** administrative du service
- Bloc 2 – **Gérer l'information** au sein de l'entité
- Bloc 3 – **Traiter les données financières** et comptables
- Bloc 4 – **Assurer le traitement** de dossiers juridiques

Les outils d'évaluation sont satisfaisants, les critères d'évaluation et les indicateurs de réussite définis.

L'ingénierie de certification est cohérente.

CONCLUSION :

Cette certification répond aux 4 critères de la CNCP.

- Les placements sont dans la cible pour 70% des titulaires
- L'ingénierie de la certification est globalement satisfaisante.
- La procédure VAE est outillée et a déjà été exploitée.

II / « Déclarant en douane » (2^{ème} renouvellement) :

Niveau III portée par la CCI&CAUX.

Inscrit au RNCP en première demande (2009) pour 5 ans, le premier renouvellement (2014) a prolongé pour 3 ans. Lors du précédent renouvellement, la commission spécialisée de la CNCP avait formulé 2 recommandations :

- « formaliser les référentiels sans prendre appui sur le dispositif de formation de manière à mettre en évidence les compétences de ce professionnel » ;
- « expliciter les modalités d'évaluation ».

CIBLE PROFESSIONNELLE :

- **Fiches ROME les plus proches :** N1202 (gestion des opérations de circulation internationale des marchandises) ;
- **Répond à une logique de progression vers une qualification supérieure :** Les certifiés occupent généralement des postes de déclarant adjoint en douane qui évoluent dans les 2 à 3 ans vers des postes de déclarant puis après 10 ans d'expérience professionnelle vers des postes de responsable douane. Cette progression est variable selon le type, la taille de l'entreprise, la diversité du trafic et des catégories de marchandises ;
- **Cible professionnelle élaborée avec les entreprises :** commissionnaires de transport et représentants en douane ; certains s'intègrent également chez les logisticiens ou les industriels ;
- **Personnel recherché :** Doit faire preuve d'autonomie, de rigueur, de prise d'initiative, de réserve et de confidentialité. Niveau III demandé correspond au type d'emploi et aux compétences évaluées pour l'obtention de la certification.

La cible professionnelle est bien déterminée. La certification correspond à un métier et un emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Entre 10 et 13 certifiés par promotion ;
- Sondage de l'instructeur **corrobo** globalement ceux fournis par l'OF ;
- **Taux de placement :** 85 à 100% ont un emploi dans le secteur ciblé ;
- Les placements sont essentiellement observés dans les sociétés de transports maritimes et dans une moindre mesure du transport routier ;
- **Type de contrat :** quasiment que des CDI ;
- **Moyenne des salaires :** entre 22 000 et 30 000€ brut annuel.

L'insertion professionnelle est excellente.

VAE : le dispositif est en place, conforme et opérationnel. Un candidat en 2015.

INGENIERIE DE LA CERTIFICATION :

Le Référentiel d'activité professionnel et de certification est cohérent. Il est composé de 3 blocs de compétences :

- bloc 1 : **Etablir les formalités** douanières pour le compte du client dans le respect de la réglementation en vigueur
- bloc 2 : **Réaliser du conseil** en douane
- bloc 3 : **Gérer les litiges**

L'OF a suivi les recommandations de la CNCP suite au dernier renouvellement : les modalités d'évaluation sont clairement définies et explicites avec leurs critères d'évaluation.

Une convention avec la direction interrégionale des douanes de Normandie et la direction régionale des douanes du Havre est en place pour l'intervention et la participation de formateurs professionnels.

L'ingénierie de certification est cohérente.

CONCLUSION :

Cette certification répond aux 4 critères de la CNCP.

- Les placements sont dans la cible pour 85 à 100% des titulaires.
- L'ingénierie de la certification est maîtrisée.
- La procédure VAE est outillée.

III / « Artisan sellier » (1^{ère} demande d'inscription) :

Niveau IV portée par l'Ecole supérieure du cheval et de l'équitation.

CIBLE PROFESSIONNELLE :

- **Fiches ROME les plus proches** : B1802 (réalisation d'articles en cuir et matériaux souples), H2401 (assemblage – montage d'articles en cuir, peaux), H2505 (encadrement d'équipe ou d'atelier en matériaux souples), M1302 (direction de petite ou moyenne entreprise) ;
- **Répond à une logique de progression vers une qualification supérieure** : les certifiés ont préalablement acquis pour la plus part un niveau V de CAP SH (sellier harnacheur) : poursuite cohérente.
- **Cible professionnelle élaborée avec les entreprises** : Les artisans selliers sont comptabilisés dans les emplois indirects de la filière équine, très représentée en Normandie. Près de 230 entreprises de sellerie harnachement sont comptabilisées en France. Leurs tailles sont très diverses mais dans l'ensemble ce sont plutôt des PME ou des entreprises artisanales. En effet, la moitié représente des entreprises individuelles, un tiers emploie de 1 à 5 salariés et 7% sont des entreprises industrielles avec plus de 30 salariés. L'artisan sellier trouve des débouchés dans des entreprises artisanales ou des industries de luxe. Il exerce ses compétences dans le domaine de l'artisanat, des sports équestres, de la sellerie-harnachement et de la sellerie-marroquinerie.
- **Personnel recherché** : L'artisan sellier vise des emplois à responsabilité dans le domaine de la production d'articles de sellerie-harnachement ou de sellerie-marroquinerie, le plus souvent haut de gamme. Autonome dans la préparation et la réalisation d'articles, il est capable de gérer sa propre entreprise ou l'atelier de fabrication qui lui est confié. De même, il est capable d'encadrer un ou plusieurs salariés titulaires d'un niveau V (sellier harnacheur) par exemple. Niveau IV demandé correspond au type d'emploi (avec encadrement possible) et aux compétences évaluées pour l'obtention de la certification.

La cible professionnelle est très bien déterminée. La certification correspond à un métier et un emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Entre 1 et 2 certifiés par promotion ;
- Sondage de l'instructeur **corrobo** globalement ceux fournis par l'OF ;
- **Taux de placement** : 100% ont un emploi dans le secteur ciblé ;
- Les placements sont essentiellement observés dans les entreprises de selleries / maroquineries et souvent dans le secteur du luxe (Hermès, Chanel) ;
- **Type de contrat** : quasiment que des CDI ;
- **Moyenne des salaires** : entre 20 000 et 30 000€ brut annuel.

L'insertion professionnelle est excellente.

VAE : le dispositif est en place, conforme et opérationnel. Aucun candidat à ce jour.

INGENIERIE DE LA CERTIFICATION :

Le Référentiel d'activité professionnel et de certification est cohérent. Il est composé de 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 - conception/réalisation/contrôle d'articles de sellerie-harnachement et/ou sellerie-marroquinerie haut de gamme ;

- Bloc 2 - commercialisation d'articles de sellerie-harnachement et/ou sellerie-maroquinerie haut de gamme ;
- Bloc 3 - gestion économique et financière d'une entreprise de sellerie-harnachement et/ou sellerie-maroquinerie ;
- Bloc 4 - management d'une petite équipe dans une entreprise de sellerie-harnachement et/ou sellerie-maroquinerie.

8 compétences sont ciblées à travers ces 4 blocs de compétences avec un total de 6 épreuves (E1a, E1b, E2, E3, E4, E5).

L'ingénierie de certification est cohérente et bien construite.

CONCLUSION :

Cette certification répond aux 4 critères de la CNCP.

- Les placements sont dans la cible pour 100% des titulaires
- L'ingénierie de la certification est maîtrisée.
- La procédure VAE est outillée.

IV / « Formateur concepteur accompagnateur » (1^{ère} demande d'inscription) :

Niveau II portée par la CCI Seine mer Normandie.

CIBLE PROFESSIONNELLE :

- **Fiches ROME les plus proches :** K2111 (formation professionnelle), K2102 (coordination pédagogique), K2101 (Conseil en formation), K2109 (Enseignement technique et professionnel) ;
- **Cible professionnelle élaborée avec les entreprises :** CFA, organismes de formation publics et parapublics (GRETA, AFPA..), organismes relevant des réseaux consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers, Chambres d'Agriculture), organismes de formation internes aux entreprises ou les représentants (branches/groupements professionnels), organismes associatifs ;
- **Personnel recherché :** Placé sous l'autorité d'un responsable de filière ou d'unité pédagogique, le titulaire de la certification doit en autonomie : concevoir des scénarii pédagogiques issus du référentiel ou programme de formation, animer des séances de formation en variant les modalités d'acquisition, accueillir et accompagner les apprenants (en intervenant dès la définition du parcours). Niveau II demandé correspond au type d'emploi (membre de l'encadrement) et aux compétences évaluées pour l'obtention de la certification.

La cible professionnelle est correctement déterminée. La certification correspond à un métier et un emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Entre 4 et 9 certifiés par promotion ;
- Sondage de l'instructeur **corrobo** globalement ceux fournis par l'OF ;
- **Taux de placement :** 60% ont un emploi dans le secteur ciblé ;
- Les placements sont essentiellement observés dans les centres de formations type CFA, GRETA, organismes privés ;
- **Type de contrat :** beaucoup de statut de vacataire et de CDD pour démarrer ... la signature d'un CDI vient dans un second temps ;
- **Moyenne des salaires :** entre 23 000 et 28 000€ brut annuel.

L'insertion professionnelle est correcte.

VAE : le dispositif est en place, conforme et opérationnel. Aucun candidat à ce jour.

INGENIERIE DE LA CERTIFICATION :

Le Référentiel d'activité professionnel et de certification est cohérent. Il est composé de 5 blocs de compétences :

- Bloc 1 : **Concevoir, animer** un module et/ou des séquences de formation et **produire** les ressources pédagogiques adaptées ;
- Bloc 2 : **Positionner et évaluer** les apprenants;
- Bloc 3 : **Accueillir, informer et conseiller** les publics;
- Bloc 4 : **Accompagner l'apprenant** dans son apprentissage en alternance ;
- Bloc 5 : **Assurer l'ingénierie** de formation.

Les modalités d'évaluation de la certification sont clairement définies.

L'ingénierie de certification est cohérente et bien construite.

CONCLUSION :

Cette certification répond aux 4 critères de la CNCP.

- Les placements sont dans la cible pour 60% des titulaires
- L'ingénierie de la certification est maîtrisée.
- La procédure VAE est outillée.

V / « Installateur(trice) de réseaux de communication Très Haut Débit- FTTH» (1^{ère} demande d'inscription) :

Niveau V portée par INITIA Formation.

CIBLE PROFESSIONNELLE :

- **Fiche ROME les plus proches :** F1605 (Montage de réseaux électriques et télécoms), I1307 (Installation et maintenance télécoms et courants faibles), M1804 (Études et développement de réseaux de télécoms) ;
- **Cible professionnelle élaborée avec les entreprises :** entreprises d'électricité générales du secteur des BTP, entreprises des télécommunications et courants faibles, entreprises d'électricité et courant faibles, bureaux d'études spécialisés dans le déploiement de réseaux, au sein du service informatique d'une PME ou d'une collectivité ;
- **Personnel recherché :** personnel très qualifié dont les tâches sont la mise en œuvre d'une pluri-technicité ; emplois d'ouvrier qualifiés sur les techniques de la fibre. Les fonctions requièrent la pratique confirmée d'un ensemble de techniques diversifiées Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome mais sous responsabilité. Etre capable d'analyser un projet, de collecter et d'exploiter les documents de travaux, de proposer des solutions technologiques. Niveau V demandé correspond au type d'emploi et aux compétences évaluées pour l'obtention de la certification.

La cible professionnelle est correctement déterminée. La certification correspond à un métier et un emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE :

- Entre 4 et 9 certifiés par promotion ;
- Sondage de l'instructeur **corrobo** globalement ceux fournis par l'OF ;
- **Taux de placement :** 60% ont un emploi dans le secteur ciblé ;
- Les placements sont essentiellement observés dans les entreprises réseaux (Scopelec, Team réseaux), entreprises d'électricité et des FAI type Free ; Il est à noter que les compétences liées à la fibre optique sont un plus pour les certifiés mais qu'ils n'exercent pas exclusivement dans ce domaine.
- **Type de contrat :** beaucoup de mission d'intérim et de CDD pour démarrer ... la signature d'un CDI vient dans un second temps ;
- **Moyenne des salaires :** environ 20 000 € brut annuel.

L'insertion professionnelle est correcte.

VAE : le dispositif est en place, conforme et opérationnel. Aucun candidat à ce jour.

INGENIERIE DE LA CERTIFICATION :

Le Référentiel d'activité professionnel et de certification est cohérent. Il est composé de 3 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Mise en œuvre d'un réseau fibre Optique horizontal FTTH ;
- Bloc 2 : Mise en œuvre d'un raccordement sur une partie verticale FTTH ;
- Bloc 3 : Réalisation d'un raccordement grand public FTTH (raccordement usager) ;

Les modalités d'évaluation de la certification sont définies de manière assez satisfaisante pour une première demande. Une demande de clarification a été faite lors de l'instruction et a été

partiellement entendue. L'OF n'avait pas souhaité d'accompagnement du correspondant CNCP lors de la phase précédent le dépôt de saisine en préfecture.

L'ingénierie de certification est satisfaisante mais reste perfectible.

CONCLUSION :

Cette certification répond aux 4 critères de la CNCP.

- Les placements sont dans la cible pour 60% des titulaires
- L'ingénierie de la certification est maîtrisée.
- La procédure VAE est outillée.